



**Salariés intérimaires,**  
il est temps de s'organiser pour gagner !  
C'est tous ensemble que l'on peut réussir !

## Dans l'intérim, nous avons des droits !

Chez FPT, les salariés intérimaires qui prenaient leurs repas au restaurant d'entreprise se voyaient facturer ces repas au même tarif que les salariés FPT soit 4,63 €. En septembre, lors de l'augmentation du tarif à 9,01 €, les sociétés d'intérim avaient décidé de ne plus prendre en charge la différence préférant ainsi se remplir les poches au détriment des salariés. Une telle attaque méritait une réponse combative. Pour mettre un coup d'arrêt à la discrimination, la CGT s'est mise en ordre de marche.

**L'action combinée entre la CGT de FPT, l'Union Syndicale de l'Intérim CGT et ses syndicats a permis de rétablir les salariés intérimaires dans leurs droits.** Une brèche a été ainsi ouverte dans la stratégie patronale. **La solidarité et la lutte, ça paie !**

Que ce soit au niveau de l'entreprise utilisatrice ou dans l'agence d'intérim, les intérimaires nous avons des droits.

Si nous sommes en mission dans l'entreprise utilisatrice, nous devons bénéficier des **mêmes droits et garanties collectives** que les salariés en CDI (exemple : 13<sup>ème</sup> mois, panier repas, indemnités de déplacement, primes diverses,...)

En tant que salarié intérimaire, les accords de branche du Travail Temporaire négociés au niveau national s'appliquent également (congés formation, maladie, accidents du travail, maternité, droit syndical,...)

### Dans l'intérim, la CGT existe !

## Ne restez pas sans rien faire ! Vos droits peuvent être défendus !

C'est la raison pour laquelle des salarié-e-s intérimaires comme vous, ainsi que des salarié-e-s administratifs de plusieurs agences d'intérim ont décidé de s'organiser dans la CGT.

De plus en plus de salarié-e-s rejoignent les syndicats CGT de MANPOWER, RANDSTAD, ADECCO, SYNERGIE, START PEOPLE, CRIT, SUPPLAY, APPEL MEDICAL, INSERTIM, PEARL INTERIM, AILE MEDICALE, ...

Organisés au sein de l'**Union Syndicale de l'Intérim CGT (USI-CGT)**, ces syndicats sont disponibles pour vous soutenir et vous proposer des actions.

**N'hésitez pas à les contacter !**



L'Union Syndicale de l'Intérim CGT intervient avec ses délégués d'entreprise pour informer les salariés et les aider à se défendre. Ils coopèrent régulièrement avec les syndicats CGT des entreprises où vous êtes en mission.

**Les délégués CGT, intérimaires comme vous, se battent pour améliorer le quotidien des salariés. Ils interviennent dans toutes les instances locales et nationales et font avancer vos droits :**

- ✓ La baisse du délai de carence de 10 jours à 7 jours, en cas d'arrêt maladie.
- ✓ L'indemnisation pour arrêt maladie ou accident du travail après la mission (portabilité)